

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 JANVIER 2026

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-six, à 20 h 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt et un janvier deux mille vingt-six, se sont réunis en mairie sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Nadège DELLAROSA, Carlos FIGUEIREDO ALVES, Noël GUYOMARD, Bruno LEBLOND et Didier LEOPOLD.

ABSENTS EXCUSES : Mme Stéphanie DA FORNO, Mme Jocelyne GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme DELLAROSA Nadège, Mme Véronique BANCE, M. Julien HERON et M. Mohamed MERROUNE.

M. Noël GUYOMARD est nommé secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 12
Conseillers présents : 7
Conseillers absents : 5

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du 3 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- 1 – Approbation des marchés pour les travaux d'aménagement d'un parc de loisirs et jeux
- 2 – Préparation du budget primitif 2026
- 3 – Questions diverses

DCM N° 2026/01 : APPROBATION DES MARCHÉS POUR TRAVAUX
D'AMENAGEMENT D'UN PARC DE LOISIRS ET JEUX

Monsieur le maire rappelle qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée ouverte conformément au code des marchés publics le 19 novembre 2025 pour effectuer les travaux d'aménagement d'un parc de loisirs et de jeux.

Le dossier de consultation des entreprises a fait l'objet d'un allotissement de 2 lots, estimés globalement à 231 193.42 € HT, répartis ainsi :

- Lot 1 : Terrassement – VRD – Revêtements = 146 540.53 € HT avec option
- Lot 2 : Jeux = 84 652.89 € avec les options

Les offres devaient être remises au plus tard pour le 19 décembre 2025. Des demandes de justification et de compléments ont été adressées à certaines entreprises qui avaient jusqu'au 16 janvier 2025 pour y répondre.

Il a été remis 17 plis : 9 plis pour le lot 1 et 8 plis pour le lot 2.

Le rapport d'analyse des offres établi par M. Damien DURVIE de la société Collectif Arcade, maître d'œuvre de l'opération, est soumis à l'assemblée délibérante.

Au vu de ce rapport, il est proposé d'attribuer les lots aux sociétés suivantes ayant présentées les offres jugées les mieux disantes :

- Lot 1 : Terrassement – VRD – Revêtements à la Société VALLOIS
- Lot 2 : Jeux à la Société VALLOIS

Au vu du résultat de la consultation des entreprises et de la proposition ci-dessus d'attribution des marchés de travaux, il convient de porter l'enveloppe globale de l'opération au montant de 270 409.03 € HT.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'analyse réalisée par le maître d'œuvre, la société Collectif Arcade en application des critères énoncés dans le cahier des charges ;

Considérant que la commune souhaite lancer un marché public de travaux pour l'aménagement d'un parc de loisirs et de jeux ;

Considérant qu'à cet effet, la commune a lancé une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, l'avis ayant été publié sur le profil acheteur de la commune (plateforme AWS) et au BOAMP (avis n° 25-128376) le 19/11/2025, la date limite de remise des offres a été fixée au 19/12/2025 à 12h ;

Considérant que la consultation était allotie de la manière suivante :

- Lot 1 : Terrassement – VRD – Revêtements
- Lot 2 : Jeux

Considérant que 17 plis dématérialisés ont été déposés dans les délais impartis ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Après ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

* Décide d'attribuer les marchés de travaux d'aménagement d'un parc de loisirs et de jeux aux entreprises et montants définis suivantes :

- Lot 1 – Terrassement – VRD – Revêtements
Entreprise VALLOIS sise à Mirville (76)
Pour un montant de 191 539.51 € HT soit 229 847.41 € TTC.

- Lot 2 – Jeux

Entreprise VALLOIS sise à Mirville (76)

Pour un montant de 78 869.52 € HT soit 94 643.42 € TTC.

Soit un montant total du marché de 270 409.03 € HT – 324 490.83 € TTC

* Autorise Monsieur le maire à signer les marchés de travaux et toutes les pièces s’y rapportant.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Les conseillers présents proposent d’apporter quelques modifications dans les jeux proposés en restant dans l’enveloppe financière, à voir avec l’entreprise attributaire du marché au démarrage des travaux prévus le 16 mars 2026. Le terrain de pétanque qui devait initialement être supprimé sera conservé mais il devra être déplacé.

DCM N° 2026/02 : PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Les conseillers municipaux étudient les documents présentés par Monsieur le Maire concernant le budget de la commune. Les résultats de l’année 2025 se décomposent comme suit :

Excédent de fonctionnement : 160 270.90 €

Excédent d’investissement : 745 039.60 €

Les prévisions budgétaires pour 2026 sont de 468 380 € en fonctionnement et de 1 167 474 € en investissement.

Ci-après la liste des principaux travaux et achats de matériel – mobilier proposés pour ce budget 2026 :

- Aménagement du parking cimetière (en cours).
- Réhabilitation du logement école (aménagement d’un dortoir en rez-de-chaussée et d’un logement à l’étage) - Installation pompe à chaleur pour la mairie, la cantine et le logement école - Isolation thermique par l’extérieur des logements communaux (travaux faisant l’objet d’un contrat rural).
- Réalisation d’un abri dans le futur cimetière.
- Aménagement du terrain de sport en parc de loisirs et de jeux.
- Achat mobilier pour le futur dortoir et le futur logement au-dessus du dortoir.

Aucune observation particulière n’ayant été émise par l’assemblée, ce budget sera voté lors de la prochaine réunion de conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n’a été posée.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H40

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Noël GUYOMARD

LE MAIRE
Alain BERTRAND